

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 158 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUECCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **FCT 007-1315/09/CC**

### **■ Développement du système d'information de Marseille Provence Métropole et adaptation à la nouvelle organisation - Augmentation de deux Autorisations de Programmes existantes et création d'une Autorisation de Programme DSI 09/3196/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Après la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et du transfert de compétences de la Ville de Marseille vers l'Etablissement Public, une convention de prestations dans le domaine des Nouvelles Technologies de Communication a été contractée entre les deux parties.

Cette convention mettait à disposition de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les équipements (matériels et logiciels) et services qui devaient être utilisés par les deux administrations. La convention permettrait à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en l'absence de transfert des services fonctionnels, de mettre progressivement en place ses moyens informatiques.

Pour garantir la continuité de l'exploitation, une convention de mise à disposition réciproque des services a été contractée aboutissant en janvier 2005 à la mutualisation généralisée des services et systèmes

Afin de permettre à la Communauté Urbaine de développer ses propres projets et d'affirmer ses priorités, une réflexion a été lancée dans la perspective d'un fonctionnement autonome à horizon 2011.

A dessein, il est nécessaire de :

- Créer une nouvelle autorisation de programme : Acquisition télécom, réseaux, téléphonie pour un montant de 1.400.000,00 euros - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2009 à concurrence de 245 000,00 euros,
- Augmenter l'autorisation de programme existante 2008/00143 (Acquisition de matériel informatique) de 1.500.000 euros pour atteindre la somme de 2.500.000 euros - Affecter 815 000 euros de crédits de paiement pour l'année 2009,
- Augmenter l'autorisation de programme existante 2008/00144 (Acquisition de logiciel informatique) de 1.500.000 euros pour atteindre la somme de 2.500.000 euros- Affecter 709 000 euros de crédits de paiement pour l'année 2009.

Afin que les dénominations des opérations ci-dessus soient en cohérence avec l'organisation mise en place, il convient de modifier les libellés des opérations 2008/00143 et 2008/00144.

- 2008/00143 - Acquisition de matériel informatique devient Equipement bureautique des services.
- 2008/00144 – Acquisition logiciel informatique devient Projets informatiques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création d'une autorisation de programme 2009/00099 pour l'acquisition télécom, réseaux, téléphonie et l'affectation des crédits de paiement,
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'augmentation de l'autorisation de programme 2008/00143 et l'affectation des crédits de paiement,
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté l'augmentation de l'autorisation de programme 2008/00144 et l'affectation des crédits de paiement,
- Qu'il convient de modifier les libellés des opérations 2008/00143 et 2008/00144.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la création d'une Autorisation de Programme 2009/00099 d'un montant de 1 400 000 euros pour l'acquisition Télécom, réseau téléphonie.

Les crédits de paiement pour l'exercice 2009 sont de 245 000 euros

**Article 2**

Est approuvée l'augmentation de l'Autorisation de Programme 2008/00143 Equipement bureautique des services d'un montant de 1 500 000 euros pour la porter à 2 500 000 euros

Les crédits de paiement pour l'exercice 2009 sont de 815 000 euros .

**Article 3**

Est approuvée une augmentation de l'Autorisation de Programme 2008/00144 projet informatique d'un montant de 1 500 000 euros pour la porter à 2 500 000 euros.

Les crédits de paiement pour l'exercice 2009 sont de 709 000 euros.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de la Communauté Urbaine - Sous politique A210 - Sous politique A220 - Sous politique A230.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Ressources Humaines, Moyens Généraux,  
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI